



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAT DU 5 OCTOBRE 2019 **À LA CENTRALE CANINE À AUBERVILLIERS**

Ouverture séance : 14H20

33 membres présents ont émarginé le livre de présence.

Membre du comité absent et excusé : M. Marc LEDOYEN

Membres absents et excusés : Sophie Martella-Santi, Philippe Combé, Alain Dirringer et Cédric Honoré

Mlle Agnès de France souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Une minute de silence en mémoire des membres du Club disparus depuis notre AG 2018 :

Mesdames Eliane de France, Thérèse Hubert, Yvonne Roussel,

Messieurs Pierre Derouet, Thierry Marquant, Sosthène de Vilmorin.

RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Deux expositions organisées par le CAT en 2018 :

NE 2018 à HERBSHEIM, délégation Alsace, **315** teckels inscrits (record !)

Remerciements à Jocelyne Schoen et aux bénévoles qui l'ont aidée

RE 2018 à LAMOTTE BEUVRON, délégation Maine Anjou Touraine, **37** teckels inscrits

Remerciements à Marie Tilliard, aux bénévoles de la délégation Maine Anjou Touraine et aux délégations voisines.

2. CGA 2018 à PARIS :

Inscriptions réservées aux lauréats de la NE et à la sélection de travail de l'année précédente

Meilleur du groupe 4 : Jonquille de Ker Ki Douar à Edith Mercier Le Chat

3. Epreuves et réunions internationales 2018/2019 :

En 2018 la **Coupe d'Europe** FCI VGP s'est déroulée en Allemagne : pas de chien français engagé et l'épreuve de **Recherche au sang sans juge accompagnateur** (SCHWHPOR) de la WUT avait lieu en

Club des amateurs de teckels
2, Place Jean de Luxembourg
80150
Téléphone
Courriel :

● [Siège social]
● BP 50009
● Crécy-en-Ponthieu
● 03 22 31 97 02
● clubdesamateursdeteckels@wanadoo.fr

Association de Race agréée par le Ministère de l'Agriculture

● Décret 66709 du 21/09/1966. Arrêté de septembre 1970

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Espagne : 1 femelle standard poil ras engagée en 40 heures appartenant à Elena Thiaville n'a malheureusement pas réussi.

4. Coupes de France

Grand gibier à Allouis (Cher) : Vainqueur, médaille d'or, le teckel standard poil dur « Jicky de Tabelgazou » à Cathy Michel

Petit gibier à Nanty (Nièvre) : Médaille d'argent, le teckel nain poil dur « Liliade des Coteaux Reuillois » à Boris Ozouf

5. Calendrier 2019 :

Coupe d'Europe VGP 2019 CACIT en Italie 30/31 août/1^{er} septembre 2019

Epreuve WUT de recherche au sang sans juge accompagnateur 2019 : république tchèque 11 mai 2019 (pas de candidature pour ces deux épreuves)

Exposition mondiale WUT en Espagne à Valladolid 14 juillet 2019 (13 juillet exposition d'élevage du club espagnol)

6. Réunion WUT 2019 à Malmö (Suède) le 2 février 2019

Le compte-rendu officiel n'est pas disponible pour l'instant. Jocelyne Schoen qui représentait la France nous a fait un premier retour sur les principaux points à l'ordre du jour de cette réunion :

Nouveau pays admis : la Lituanie / à ce jour 24 pays font partie de la WUT

Urgence pour le DTK à publier 9 standards différents / risque de disparition du 4^{ème} groupe....

Rapport des pays :

- En Belgique, le croisement entre les différents poils et tailles est autorisé (suivront les Pays Bas et l'Espagne). Problème grave pour notre race. La WUT a décidé de porter réclamations aux pays concernés.
- En Pologne toutes les épreuves de travail ont été supprimées sauf la recherche au sang
- Aux Pays Bas : année de la mondiale avec 500 inscrits
- En Suède, création d'un nouveau championnat nordique de travail en accord avec le Danemark, la Finlande et la Norvège. Il s'agit de réussir 3 épreuves de Stöber en premier prix.
- Le travail avec contact au terrier subsiste encore en Slovaquie, République tchèque, Ukraine, Russie et Moldavie...

Un groupe de travail dirigé par M. Antonio Paladini (I) a été créé pour uniformiser les règlements des épreuves de travail au sein des pays de la WUT.

Prochaine assemblée générale prévue le 8 février 2020 à Tromsø en Norvège.

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

7. Le CAT

Les principales statistiques concernant l'évolution de la race, les chiffres clés et les performances ont été communiquées aux adhérents par le biais de la newsletter.

Nationale d'Élevage Saulieu 2019 : = 287 inscrits

Régionales d'Élevage 2019 3 expositions :

- Valence : délégation Vallée du Rhône = 25 inscrits
- Béziers : délégation Languedoc Roussillon = 65 inscrits
- Jarnac : délégation Poitou Charente Vendée = 36 inscrits

Epreuves d'utilisation 2019 (adoptées par la Centrale)

- Légère modification du règlement du test sur sanglier
- Epreuve complète VGP (Règlement FCI CACIT) dotée également du CACT
- Epreuve de recherche au sang multi race ; nouveau règlement (1^{er} janvier 2020)
- Test d'aptitude à la pratique sous terre sans contact : BHFk/19

Conditions d'homologation

La sélection à partir des épreuves sous terre étant maintenant difficile, le comité a retravaillé sur un projet de modifications des conditions TAN, grille de cotation, changements engagements en classe travail, et championnats afin d'homologuer les titres à partir des épreuves existantes.

Les conditions d'homologation sont présentées aux membres présents, elles seront soumises à la CTTCR et au comité de la SCC pour validation. Elles sont annexées à ce compte-rendu.

Il appartiendra au comité largement renouvelé par les élections de 2020 de mettre en place d'autres outils de sélection si nécessaire.

Jury des épreuves d'utilisation : possibilité de juger à **deux juges** pour certaines épreuves pour permettre un meilleur équilibre financier de manifestations qui regroupent souvent très peu de chiens et qui sont parfois annulées pour cette raison (Cf annexe).

En cas d'épreuve comportant deux juges, l'un des deux doit être obligatoirement un juge qualifié.

Si l'épreuve ne comporte que deux juges et en cas de forfait d'un des deux, sans possibilité de remplacement, l'épreuve sera annulée et l'inscription des chiens sera remboursée.

Attention également de ne pas programmer trop d'épreuves... car l'annulation d'un certain nombre d'entre elles est inévitable.

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Intervention de M. FLECHARD :

M. Flécharde propose une possibilité d'évaluation des aptitudes au travail sous terre à partir de leurres et attractants, une vidéo est présentée. Il propose un rendez-vous sur le terrain pour aller plus loin.

Information secrétariat club :

Sur décision du comité, le poste de secrétaire sera supprimé fin mars 2020. Les différentes missions administratives seront prises en charges par les membres du comité.

Approbation des rapports (moral et activités)

Pour : 33 contre : 0 abstention : 0

RAPPORT DU TRÉSORIER

Patrick Couturaud, trésorier, articule sa présentation en répondant aux différentes questions et remarques qui ont été adressées par les adhérents.

Chaque année lors de l'AG vous présentez les comptes de l'année précédente sur lesquels nous ne pouvons avoir aucun impact (puisque c'est à terme échu) ?

Il est rappelé que la date de l'AG est fixée par les Statuts du CAT (*Article 18 : Assemblée Générale : L'AG se réunit une fois par an, de préférence au cours du premier semestre*). Que le CAT est association encadrée par la loi de 1901 qui précise : *Une Assemblée Générale doit se tenir dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable*

Ainsi et pour le CAT : exercice comptable du 1 janvier au 31 décembre, donc A.G. avant le 30 juin

Dans chaque Assemblée Générale, la présentation des comptes est celle de l'exercice écoulé

Puis vous nous présentez les comptes « à venir » de l'année en cours (déjà bien avancée puisque nous les découvrons en Juin) ?

Rappel des statuts du CAT (*Article 18 : Assemblée Générale : L'Assemblée Générale valide le budget prévisionnel de l'exercice suivant*).

Pourquoi les documents comptables ne sont pas joints à la convocation ?

Rappel le CAT est une association encadrée par la loi de 1901 qui précise : *Lorsque rien n'est prévu aux statuts ou règlement intérieur, les membres n'ont pas le pouvoir d'exiger la communication des documents. Une simple présentation orale des documents est suffisante.*

Compte des délégations :

Il est rappelé que les délégations n'ont pas d'existence juridique propre. Le CAT n'est qu'une seule et unique entité juridique et à ce titre ne **PEUT** et ne **DOIT** présenter qu'un seul bilan financier national faisant état de **toutes ses entrées et sorties financières.**

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

La méthode comptable doit :

- Permettre à chaque délégation de disposer de toutes les disponibilités financières habituelles (subventions, ristournes, aides aux épreuves, etc.)
- Permettre à chaque délégation de débiter ses revenus comme elle l'entend, sous réserve de respect du règlement de l'association et des règles afférentes aux associations.
- Sécuriser pénalement et financièrement les délégués
- Vous disposer d'un Livret A ? S'ils existent, ils sont illégaux, et seront fermés et transférés sur votre nouveau compte.
- Assurer la présentation loyale, totale et obligatoire de la comptabilité de l'association.

Actuellement, il faut entre 2 et 3 mois pour regrouper tous les bilans comptables des délégations. (L'AG ne pouvant pas se faire avant la fin avril.)

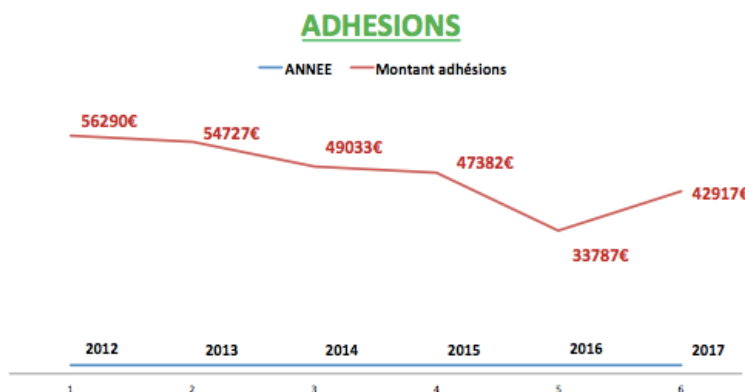
Chaque année on nous annonce un déficit... chaque année moins d'adhérents... mais les cotisations ne font pas tout. Il faut aussi savoir gérer l'argent et faire des économies là où c'est possible.

Les ressources du CAT (*Statuts du CAT – Article 7 : Ressources*) :

- les cotisations versées par les membres
- les droits perçus pour participer aux manifestations qu'elle organise (NE, RE, Epreuves et journées conviviales des délégations)
- Les subventions et dons qui lui sont accordés (SCC)

Les principales ressources et le détail des frais fixes de l'année 2018 sont présentés.

La diminution des adhésions impacte fortement les ressources du club.



Le résultat net de l'exercice 2018 est déficitaire de 14 331,67 €
(Produits 65 186,79 € - Charges 79 518,46 €)

Trésorerie du Club au 31/12/2018	Comptes courants	10 865,23
	Livret A	44 260,57
	Total trésorerie	55 125,80

Le montant financier des délégation est de **96 358,55 €** (+ 4036 € vs 2017)

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel est présenté il laisse apparaître un résultat déficitaire de 7000 €
(Recettes 66 000€ - Dépenses 73 000€)

Toutefois un point sur la comptabilité au 30 septembre 2019, les dépenses et recettes à venir lors du dernier trimestre permettent d'envisager que les pertes seront limitées à 4174,31 €

Prévisions budgétaires pour les années 2020 et 2021

Le départ à la retraite de la secrétaire fin mars 2020 permettra des économies significatives sur les salaires, cotisations URSSAF, loyer et frais de fonctionnement.

Les envois par emails limiteront les frais postaux.

Les projections laissent envisager une diminution des charges de - 13 575€ pour l'année 2020 et de - 22 800€ en 2021

Intervention à Mme Colette DAUDIER :

La parole est donnée à Mme Colette Daudier en l'absence de M. Cédric HONORE, délégué Aquitaine. La délégation sollicite exceptionnellement pour une avance. Cette demande est acceptée mais elle devra faire l'objet d'un courrier de la part du délégué.

Remboursement engagements :

les remboursements des engagements 2019 seront reversés aux exposants sélectionnés pour les chiens présentés et jugés au CGA, aux classés de la Coupe de France sur ongulés et sur petits gibiers et de la SchwPoR (WUT) sans juge.

Censeurs et vérificateurs aux comptes :

Patrick Leroy et Ernest Roussel ont vérifié les comptes et déclarent n'avoir aucune réserve particulière à formuler sur les comptes de l'exercice écoulé. Ils sont remerciés et reconduits dans leurs fonctions pour 2020,

Quitus

Pour : 33 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Les différentes questions posées ont été regroupées pour plus d'efficacité.

Projet TAN, Grille de cotation et titres de championnat :

Le nouveau projet a été présenté plus tôt dans la réunion il devra obtenir l'aval de la Centrale Canine avant sa mise en place.

Les épreuves à l'étranger seront prises en compte si les règlements de ces dernières sont analogues à ceux du DTK ou du CAT.

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Communication :

Marie Tilliard, responsable du site, prend la parole.

- Apparence et utilisation du nouveau site :

Nous avons choisi de travailler sous WordPress, leader du marché des sites sous CMS (système de gestion de contenu), sa navigation évolutive et dynamique fait sa réputation de même que les nombreuses fonctionnalités offertes par son environnement ouvert. Notre site est responsive ce qui permet une consultation sur téléphone mobile, tablette.

Nous avons choisi un thème intemporel qui nous est apparu comme le meilleur arbitrage entre design et fonctionnalité.

L'arborescence nous est apparue comme un choix logique, partagé par tous, mais le site peut évoluer en fonction des remarques des utilisateurs

- Délais pour finaliser l'espace adhérent :

Le site internet n'est pas une simple vitrine graphique mais une solution technique pour répondre aux besoins du club afin de gérer la base de données des adhérents et les échanges avec ceux-ci. La bascule entre les anciens outils obsolètes du club et le nouveau site est techniquement longue et fastidieuse. Nous perdons énormément de temps à récupérer et vérifier les adresses emails de nos adhérents indispensables à l'envoi des emails et newsletters ainsi qu'à l'ouverture à l'espace adhérent.

- Sur les outils de communication et leurs fonctions :

Pour la newsletter, nous visons 8 à 10 publications par an avec la volonté de produire une newsletter riche en contenu ; elle doit devenir un vrai rendez-vous. Pour produire ces newsletters, nous avons besoin de contributions d'adhérents, délégués, juges, commissions, etc...

Facebook est une page institutionnelle. Elle est gérée en fonction d'un temps réaliste que nous pouvons y investir.

- Mook : parution annuelle du club

Le Mook va s'étoffer. Il comprendra les grands rendez-vous de l'année précédente mais également tous les résultats des épreuves de travail. Nous attendons de la part des délégués et responsables, les reportages des journées conviviales de l'année, les rapports et photos des régionales d'élevage, des récits des épreuves de travail, etc...

Question de Mme Colette Daudier :

Relancer le trophée de M. René DEPOUX qui était attribué chaque année à la Coupe de France VP. Un avis de recherche est lancé pour retrouver ce trophée.

Cooptation :

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

M. Michel MOTTET, président de la Centrale Canine, confirme que la durée des mandats des 2 membres du comité cooptés (Marie Tilliard et Gérard Bernier), est de 6 ans (voir compte-rendu du comité à l'Office National de la Chasse à Paris).

Statuts et procuration :

Selon le règlement et les statuts de la Centrale Canine, aucune procuration et quorum ne sont prévus lors d'une assemblée générale de club de race.

Election :

La date des prochaines élections est fixée au vendredi 14 février 2020 au siège de la Centrale Canine suivie de l'Assemblée Générale.

Melle Agnès de France remercie l'assemblée !

Clôture séance 18 h !



CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

TEST D'APTITUDES NATURELLES POUR TECKELS

Afin de mettre en évidence la grande polyvalence des teckels le TAN sera décerné à tous les chiens remplissant les conditions suivantes :

- **Aptitude à menée à voix sur lièvres et réussite à une autre épreuve d'utilisation au choix.**
- **Les épreuves obtenues à l'étranger sont acceptées si les règlements sont analogues aux règlements français ou aux règlements du DTK.**
- **Les teckels nains pourront obtenir le TAN dans les mêmes conditions que les Kaninchens.**
- **Rétroactivité au 01/01/2019 ; l'un des deux sigles doit avoir été obtenu en 2019 ou ultérieurement**

SP ou SP/K (jeune ou adulte)	St		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	Vp		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	VpoSp		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	VGP		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	S		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	SchwHK SchwhKF SchwhPOR Recherche au sang multirace		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	BhFK avec contact		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	BhFK sans contact		Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	BhFN /BhDN	Si décerné par un juge SCC (3 ^{ème} ou 4 ^{ème} groupe)	Standard nain kaninchen
SP ou SP/K (jeune ou adulte)	KschIH		Nain kaninchen

Adopté par le comité du CAT le 5 octobre 2019



CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

- LIVRE DE SELECTION DE TRAVAIL (LST)

VP (2^{ème} prix) ou VPoSP (2^{ème} prix) (standard nain kaninchen) épreuve obtenue en 2019 ou ultérieurement

Ou SP (ou SP/K) (2^{ème} prix) + ST (2^{ème} prix) + SCHWHK (2^{ème} prix) (standard nain kaninchen) 1 des sigles obtenu en 2019 ou ultérieurement

SP (ou SP/K) 2^{ème} prix + KSCHLH (2^{ème} prix) (nain et kaninchen) 1 des sigles obtenu en 2019 ou ultérieurement

Très bon en exposition nationale ou internationale + indemne APR et cataracte héréditaire (examen inférieur à 2 ans)

- CHAMPION FRANÇAIS DE TRAVAIL (CHT) (résultats obtenus en France) 1 sigle obtenu en 2019 ou ultérieurement

2 CACT (VP ou VPoSP) (standard nain kaninchen) 1 des sigles obtenu en 2019 ou ultérieurement

1 CACT (Epreuve sur lapins de garenne : KschlH + KspN) + SP (nain kaninchen)

Très bon en exposition nationale ou internationale + indemne APR et cataracte héréditaire (examen inférieur à 2 ans)

- CHAMPION NATIONAL DE CHASSE PRATIQUE (CHNCP) (résultats obtenus en France) 1 des sigles obtenu en 2019 ou ultérieurement

SP (ou SP/K) 1^{er} prix + ST 1^{er} prix + SCHWHK (ou SCHWHKF ou recherche au sang multirace) 2^{ème} prix

Très bon en exposition nationale ou internationale + indemne APR et cataracte héréditaire (examen inférieur à 2 ans)

- CHAMPION DE CONFORMITE AU STANDARD (CHCS) (résultats obtenus en France)

TEST D'APTITUDES NATURELLES (TAN) (1 des sigles obtenu en 2019 ou ultérieurement)

3 CACS (1 en NE ou ChPT, 1 en CACIB, 1 en CACS) + indemne APR et cataracte héréditaire (examen inférieur à 2 ans)

- CHAMPION INTERNATIONAL DE BEAUTE

TEST D'APTITUDES NATURELLES

2 CACIB dans 2 pays différents sous deux juges différents avec un intervalle de 1 an et 1 jour entre les 2 CACIB

- CHAMPION INTERNATIONAL DE TRAVAIL

2 CACIT + SP + Terrier naturel ou artificiel y compris CACIT Inter Kanin pour nain et kaninchen

Très bon en exposition internationale

- Champion jeune, vétérans, des expositions nationales : pas de modification.

(Adopté par le comité du CAT le 5 octobre 2019)

GRILLE DES TECKELS PROJET DE MODIFICATION

EXC = Excellent
 SPE = Spéciale de race
 CHPT = Championnat de France
 TC = Test de comportement défini et organisé par le club

NE = Nationale d'élevage
 RE = Régionale d'élevage
 TAN = Test d'Apt. Nat. défini par le club (octobre 2019)

Sp = Menée à voix sur lièvres
 SpK = Menée à voix sur lièvres lâchés
 Vp = Epreuve multiple sur terre

Le sigle /J signifie que le chien a réussi l'épreuve en jeune.
 Approuvée par le comité de la SCC le :

1 point /6	2 points /6	3 points /6	4 points /6	5 points /6	6 points /6
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
Confirmé	Confirmé + généalogie comportant 5/7 EXC lignée paternelle et 5/7 EXC lignée maternelle ou 5/7 TAN lignée paternelle et 5/7 TAN lignée maternelle (l'absence d'1 EXC ou d'un TAN peut- être remplacé par 1 EXC en NE)	Sujet coté 2/6 + 1 EXC en SPE ou NE ou RE ou CHPT + TAN (Octobre 2019) Ou Sujet coté 2/6 + 2 EXC en SPE ou NE ou RE ou CHPT sous 2 juges différents + fermeté au coup de feu Standard poil dur + Sp/J ou Sp ou Sp/K/J ou SP/K ou Vp/J ou Vp + identification génétiq	Sujet Coté 2/6 + Indemne de Cataracte et d'APR (examen inférieur à 2 ans ou ERG) + fiche dentaire + identification génétique + pedigree complet (3 générations) Pour le Standard poil dur EXC en NE + 1 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE une autre année (sous 2 juges différents) + TAN (octobre 2019) Pour les Autres variétés : 3 possibilités : <u>1^{ère} possibilité</u> Exc en NE + 2 EXC dont 1 en SPE, RE, CHPT ou NE une autre année (sous 2 juges différents.) + fermeté au coup de feu <u>2^{ème} possibilité</u> EXC en NE + 1 EXC en SPE, RE, CHPT ou NE une autre année (sous 2 juges différents) + test de comportement <u>3^{ème} possibilité</u> EXC en NE + 1 autre EXC (sous 2 juges différents) + sigle de travail au choix (Sp/J, Sp, Sp/K/J, Sp/K, Vp/J Vp)	Sujet confirmé + Pour les Standards et Nains Mâle : avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 lices (minimum) Femelle : avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 portées différentes Pour les Kaninchens Mâle: avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 lices (minimum) Femelle avoir produit 3 sujets dont 2 cotés 4/6 et 1 EXC en NE issus de 2 portées différentes + Compatibilité génétique avec ses descendants + Indemne APR (examen inférieur à 2 ans)	Sujet Reconnu 4/6 Pour les Standards et Nains Mâle : avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 lices (minimum) Femelle : avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 portées différentes Pour les Kaninchens Mâle: avoir produit 3 sujets cotés 4/6 issus de 2 lices (minimum) Femelle avoir produit 3 sujets dont 2 cotés 4/6 et 1 EXC en NE issus de 2 portées différentes + Compatibilité génétique avec ses descendants + Indemne APR (examen inférieur à 2 ans)

- Les qualificatifs en exposition doivent être obtenus en France
- Les épreuves obtenues à l'étranger sont acceptées si les règlements sont analogues aux règlements français ou aux règlements du DTK



Nombre de juges pour les épreuves d'utilisation TECKELS

Afin de permettre un meilleur équilibre financier de manifestations qui regroupent parfois peu de chiens et éviter au maximum leurs annulations, il est maintenant possible de juger à **deux juges** pour certaines épreuves :

- SP si 8 chiens ou moins, SP/K, KschLH, S, BhFK/19, SchwK, SchwKF, SchwPOR (règlement teckel) : **2 juges** (1 juge qualifié, l'autre juge pouvant être juge stagiaire ou élève juge)
- Recherche au sang multirace (nouveau règlement au 01/01/20) : **2 juges** (1 juge qualifié, l'autre juge pouvant être juge stagiaire, l'un des deux doit être un juge teckel)
- SP, si 9 chiens ou plus : **3 juges** (au minimum 1 juge qualifié et 1 juge stagiaire, le troisième pouvant être élève juge).
- ST, VP, VPoSP : **3 juges** (2 juges qualifiés, le troisième pouvant être juge stagiaire ou élève juge)

En cas d'épreuve comportant deux juges, l'un des deux doit être obligatoirement un juge qualifié.

Si l'épreuve ne comporte que deux juges et en cas de forfait d'un des deux, sans possibilité de remplacement, l'épreuve sera annulée et l'inscription des chiens sera remboursée.

Octobre 2019



Club des Amateurs de Teckels

TECKELS CLASSE TRAVAIL octobre 2019

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un 3^{ème} prix au minimum à l'une des épreuves suivantes :

- épreuve de menée à voix sur lièvres (Sp ou Sp/K)

ou

- épreuve multiple de chasse sur terre (Vp)

ou

- épreuve de recherche au sang sur piste artificielle (SchwhK , SchwhKF ou RSMRA)